

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, J. FOURNIER, A. ARNAUD, M. FONGELLAS, T. GERARD, L. GRESSET, L. GUILLAUME, A. JACQUET, F-H. LOERCH, J. MOREL, L. RICHARD

Excusés : G. GERBOD et M. CAPET (vote par procuration)

Secrétaire de séance : François-Henri LOERCH

Convocation du 12 octobre 2020

1) Approbation compte-rendu du 15/10 /2020 et nomination secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2020, à l'unanimité et nomme François-Henri LOERCH comme secrétaire de séance.

2) Subventions associations

USEP : 200 €

ACCA : 100 €

APEB : 250 €

Fougères : 250 €

Pompiers : 1 200 €

Chorale Echo Risoux : 250 €

Jeunes : 150 €

Souvenir Français : 50 €

Ski : 500 €

ENB : 43 000 €

Ecole cyclisme Morez : 200 €

Coopérative Scolaire : 1 000 €

Trans'organisation : 1 000 €

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tous documents s'y afférents.

3) EAB

Madame le Maire a participé à une réunion vendredi dernier avec EAB. Christian JOBEZ président et Guy BALLAND vice-président veulent quitter l'association. Ils souhaiteraient qu'Olivier PERRAD ou Laurent GRESSET soient président. Olivier ne souhaite pas la présidence, car il se rend déjà aux réunions du SMDT et ne peut donc pas être président de l'EAB.

Une subvention exceptionnelle de 30 000 € a été accordée à l'EAB cette année uniquement, afin de combler le déficit de la saison dernière dû au manque de neige. La moitié de ce montant a déjà été versé. L'EAB demande que le restant lui soit reversé dès que possible.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tous documents s'y afférents.

4) Journal

Fabienne JOBARD explique qu'une réunion tourisme a eu lieu il y a une quinzaine de jours. Maïlys CAPPET a envoyé par mail le compte rendu au conseil municipal.

L'organisation du journal va quelque peu changer cette année, à savoir :

- Sommaire : la vie municipale, les associations, l'agenda et la météo.
- Les articles en attente doivent être transmis début novembre, le journal sera validé par Madame le Maire et la plaquette partira à l'imprimerie.
- La distribution dans le village se fera comme les années précédentes par les membres du conseil en décembre,
- L'invitation aux vœux du maire sera distribuée en même temps.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tous documents s'y afférents.

5) Commission impôts

Madame le Maire a reçu un mail de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) afin de constituer une nouvelle commission des impôts. Madame le Maire est membre de cette commission par défaut.

Information :

- Cette commission a pour rôle principal, d'étudier les valeurs locatives sur la commune et de lister les modifications.
- Elle se réunit une fois par an.
- Il faut avoir 18 ans minimum et être domicilié sur la commune pour pouvoir faire partie de cette commission.
- Il faut 12 autres membres, dont 6 membres au sein du conseil municipal et 6 extérieurs. Jacques FOURNIER, Olivier PERRAD, Laurent GRESSET, Fabienne JOBARD, Maïlys CAPET et Alain JACQUET sont nommés à cette commission.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tous documents s'y afférents.

6) Admission en non valeurs

Madame le Percepteur nous donne un tableau de demande d'admission en non-valeur pour 9.28 € pour des frais de cantine/garderie, secours alpin non réglés de 2011 à 2019. Les règlements effectués ont été erronés, de plus les sommes sont inférieures au seuil de poursuite, la commune prend donc à sa charge ces montants et les admet en non-valeur.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tous documents s'y afférents.

7) Ménage mairie/communs

Le ménage de la mairie, des communs, du bâtiment de l'école, des pompiers et de la mairie est actuellement effectué par Grandvaux Nettoyage. Madame le Maire propose que cette tâche soit effectuée par Jessica MOREL, en lui établissant un nouveau contrat de 10h/semaine à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tous documents s'y afférents.

8) Lotissement Jobez

En février 2020, une délibération a été prise afin d'intégrer la voirie du lotissement Jobez à la commune. Il reste sur cette voirie de lotissement, une parcelle appartenant à Arlette GUYON. Une délibération complémentaire doit être prise concernant le rachat pour l'euro symbolique.

Un vote à main levée a lieu : 12 voix pour et 1 abstention.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tous documents s'y afférents.

9) Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

1. Fabienne JOBARD explique que le Conseil Départemental a rendu sa réponse concernant la demande de subvention pour l'aire de jeux : accord pour 9 920 €

2. Fabienne JOBARD informe que la demande de subvention, pour l'achat dameuse ENB payable en 02/2021 une aide de 20 000 €, peut être envisagée. Le dossier doit être au CD 39 avant le 1^{er} novembre.

3. Thierry GERARD et Fabienne JOBARD se sont rendus à la réunion tourisme arcade ; le projet de réhabilitation des belvédères concerne 3 belvédères sur la commune : la Roche Devant, la Roche Bernard et au Grand Remblai une application smartphone sera installée et des jeux. Le président d'arcade a reposé la question concernant l'achat de la maison CABODI et le positionnement de la commune : le conseil municipal précédent a émis un droit de préemption sur ce bien. La commune doit décider de son acquisition ou non. Le conseil doit se positionner prochainement.

4. Laura GUILLAUME demande pourquoi les lampadaires restent allumés la nuit, alors que beaucoup de communes aux alentours ont fait le choix d'éteindre l'éclairage public la nuit afin d'éviter la pollution visuelle. Olivier PERRAD précise que lors des travaux d'enfouissement des réseaux, chaque portion de commune aménagée de lampadaires a été équipée d'une horloge programmable. Olivier, délégué au SIDEC va demander des explications sur la mise en place de ce service (coût, délai et économies envisagées).

5. Laura GUILLAUME demande si lors de l'entretien des routes, celui des cours de particuliers peut être effectué en même temps et ainsi bénéficier de tarifs avantageux.

6. Laurent GRESSET et Madame le Maire vont émettre à la SJE des réserves sur l'entretien des routes de la Chaux Mourant et du chemin du 21 Mars 1962. En effet certaines malfaçons ont été observées (raccords entre nouveaux bitume et ancien, différence de hauteur entre route et accotement, ...)

7. Jacques FOURNIER explique qu'il a assisté à une réunion de l'ASA des Entreroches : certains travaux effectués par l'entreprise DI LENA sont à revoir pour 9 000 € de surplus à la charge de l'ASA. Le casse caillou doit revenir. La place à bois avec évacuation des eaux et la place de retournement au chemin du Perraillet sont effectuées. L'ADEFOR va demander l'autorisation pour mettre une barrière sur le chemin rural.

8. Alain JACQUET explique que l'AG de l'ENB a lieu demain à 18 heures 30 à la salle des associations et non pas la salle des fêtes par souci de chauffage.

9. Laurent GRESSET et Ludovic RICHARD ont assisté à une réunion du syndicat du Risoux afin d'élire le nouveau bureau. Le président est Guy LACROIX et Marie-Christine JEAN-PROST vice-présidente. Guy LACROIX propose une visite des routes du Risoux au printemps.

10. Vente de bois : la parcelle n°17 a été vendue pour 8 600 €, prix annoncé de 9 600 €, la parcelle n°23 a été vendue également.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 06 novembre 2020